



*Communiqué de presse
Paris, le 25 juillet 2016*

L'État et le réseau des missions locales franciliennes s'engagent pour l'insertion des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) d'Île-de-France et Outre-mer et l'Association régionale des missions locales ont signé une convention pour renforcer l'accompagnement dans l'insertion professionnelle des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

« Cette convention va permettre à des jeunes en grande difficulté de retrouver le chemin de leur vie, en les aidant à entrer dans le monde du travail. Encore une fois, par cette convention, l'État met en œuvre sa devise de fraternité et de cohésion républicaine » a souligné Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

L'insertion professionnelle et la formation, une clef pour l'autonomie des jeunes

L'insertion professionnelle est un élément clef de l'insertion sociale des jeunes placés sous main de justice permettant ainsi de lutter contre la récidive. Cette convention favorisera l'accès des quelques 25 000 jeunes Franciliens relevant des services et établissements de la PJJ aux dispositifs d'insertion professionnelle dédiés aux publics éloignés de l'emploi et à la jeunesse.

La Garantie Jeunes est un des dispositifs mobilisés. Pour ce faire, la PJJ mettra notamment en place une préparation afin de faciliter leur inscription dans cet accompagnement renforcé, qui repose sur l'immersion en entreprise et dont les résultats sont particulièrement encourageants. Des éducateurs au sein de ses directions territoriales assureront leur suivi pour éviter les décrochages.

Des partenariats au service des jeunes sous main de justice

Les partenariats avec les structures d'insertion par l'activité économique, les centres de l'Épide (Établissement pour l'insertion dans l'emploi), les écoles de la 2^e chance et les CFA seront également développés. Le parrainage professionnel sera parallèlement renforcé.

L'ensemble des actions engagées feront l'objet d'une évaluation et d'un premier bilan tant qualitatif que quantitatif à la fin de l'année 2017.

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

DIRPJJ IDF-Om : Adrien Derain, 01 49 29 28 73 – adrien.derain@justice.fr

Direccte IDF : Service Communication, 01 70 96 74 69 - idf.communication@direccte.gouv.fr

ARML : Léo Torregrossa, 01 82 83 51 11 – l.torregrossa@arml-idf.org